

Inscription effectuée le : **2020-09-20 à 15:44**
No de facture : **2020-AU-C-01800-770-HAMETNER_Oscar**
Objet : **Cours d'escalade**

Grimpeur

Nom : HAMETNER
Prénom : Oscar
Ddn : 08/03/2012

Dates de participation

Saison : AUTOMNE 2020
Le 1/2 bimestre (1 mercredi sur 2) : Les 28.10, 11.11, 25.11, 9.12 et 23.12 (5 séances / 125.-)

Créneaux horaires

Minis (4 à 10 ans) : Mercredi de 14h30 à 15h30

Matériel

Location chaussons : Oui (3.- par séance)

Montant de l'inscription

Tarif des cours : 125.-
Nombre de séances : 5
Tarif du matériel : 3.- (par séance)
Total : 140.-

Représentante légale

Nom rep : Mme
Prénom rep : HAMETNER
Courriel : Inge
Adresse : idconsultancy@gmail.com
Code/Ville : 40 Chemin des Gotettes
Tél. privé : 1222 VESENAZ
Tél. pro : ---
Tél. portable : 079 274 6905
Fax : ---
Remarques : **Je souhaite rejoindre la classe le lundi à 16h45.**
Conditions générales : J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'Antécimes.

Conditions générales

Afin de nous permettre de maintenir un encadrement de qualité, ainsi que des tarifs accessibles, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des conditions suivantes.

L'inscription s'effectue au moyen du formulaire en ligne.

Suite à cela, la facture correspondante vous sera adressée avec les coordonnées bancaires qui vous permettront d'effectuer le paiement.

Vous aurez dès lors **7 jours ouvrables** pour confirmer cette inscription en effectuant le versement correspondant.

Passé ce délai, l'inscription sera **automatiquement annulée**.

Attention ! Cette période comprend les délais d'enregistrement bancaires pouvant parfois s'étendre jusqu'à 3 jours.

Aucun jeune ne sera pris en charge ni placé sous la responsabilité d'Antécimes si l'envoi du bulletin d'inscription dûment rempli ou le règlement de la facture n'ont été préalablement effectués.

Aucune séance ne pourra être déplacée, échangée ni remboursée en cas d'absence.

Une assurance annulation peut vous couvrir en cas d'annulation tardive, d'absence ou d'arrêt de l'activité pour maladie ou accident.

Les participants doivent être personnellement munis d'une assurance accident et maladie avec rapatriement ainsi que d'une assurance responsabilité civile.